1. Dans le document 1, quels objets la France s’est-elle engagée à restituer au Bénin et au Sénégal ? Où étaient-ils jusque-là conservés ? Quels problèmes juridiques cette restitution suscite-t-elle ?

La France s’est engagée à restituer un sabre historique et 26 objets du trésor des rois d’Abomey, jusque là exposés au musée du Quai Branly. La loi française affirme cependant l’inaliénabilité des collections publiques françaises, c’est-à-dire que les biens de musées nationaux peuvent être exposés plus ou moins longuement à l’étranger, mais non pas cédés ni vendus à un autre état.

1. Dans le document 1, quels sont les usages sociaux attendus une fois ces biens restitués au Bénin et au Sénégal ? Le document 2 envisage-t-il les mêmes usages ? Appuyez-vous sur des citations précises.

Dans le document 1, issu de la presse française, les biens restitués doivent permettre à « *la jeunesse africaine [..] d’accéder à son patrimoine, à son histoire, en Afrique.* Dans le document 2, issu de la presse burkinabé, doit permettre «*de de se projeter dans l’avenir* ». Le journaliste n’exclue pas le transfert de ces biens d’un musée français à un musée africain, mais considère que «*la place de ces objets ne se trouve pas forcément dans les musées*. ». On voit bien ici que les usages sociaux du patrimoine ne sont pas les mêmes d’une société à l’autre même si elles convergent pour lui donne run rôle social majeur, notamment en terme identitaire.

1. Les restitutions font-elles consensus en France ? Pourquoi (appuyez-vous sur les deux documents) ?

Les restitutions ne font pas consensus en France, d’après le doc 1, elles suscitent une inquiétude juridique : les biens des musée nationaux sont inaliénables, sauf en cas d’acquisition illégale. Cela pose donc question de la légitimité et des conditions des transferts pendant la colonisation, avec un enjeu mémoriel et historique fort en France et en Afrique, et des résonnances très actuelles. Par exemple, le doc 2 les qualifie de « butin » et insiste sur l’enjeu touristique et donc économique et de rayonnement culturel de Paris. Le doc 2 insiste aussi sur le conflit patrimonial autour de ces objets revendiqués à la fois par les sociétés africaines où ils ont été créés, et en France où ils sont considérés comme « *patrimoine historique, témoin de leur aventure coloniale au XIXe siècle, et surtout source d’inspiration pour de nombreux maîtres de l’art en Europe* ».

1. En quoi peut-on dire que les restitutions témoignent d’une évolution des mémoires de la colonisation française.

Comme évoqué à la question 3, restituer ces œuvres, c’est pour la France reconnaître qu’elle ne les a pas acquises de manière éthiquement et juridiquement acceptable (cf Frise des Panathénées), le faire en bloc pour « *toutes les œuvres en dépôt chez eux depuis la colonisation* [c’est affirmer que toutes, elles] *ont été malhonnêtement acquises ou pillées* ». C’est donc une critique radicale de la colonisation et une évolution de la mémoire coloniale française.

1. Quels sont les enjeux politiques et géopolitiques de ces restitutions en France et dans les états africains ? Qui s’y est engagé en France ? En quoi est-ce révélateur des enjeux géopolitiques de ce sujet ?

Pour la France, il s’agit de construire « *une relation d’amitié nouvelle entre la France et l’Afrique* » en effet l‘état par ces restitutions met à distance la puissance coloniale qu’a été la France au XIX e s et se pose en nouveau partenaire, respectueux des états indépendants. Il est révélateur que ce soit le Président de la République, en l’occurrence E. Macron, qui est traditionnellement dans la Ve République en charge des relations internationales qui ait impulsé cette évolution. Pour les états africains, il s’agit de s’imposer comme des partenaires capables de « *donner de la voix* » et d’utiliser « *un imposant arsenal juridique* » pour affirmer leur indépendance et leur poids face à leur anciennes puissances coloniales.

**Bilan :**

Le patrimoine comme construction sociale a des enjeux mémoriels et identitaires majeurs, qui peuvent susciter des conflits et être le terrain de rivalité d’états ou de communautés par ailleurs de puissances très inégales. Il permet aussi des gestes géopolitiques symboliquement forts à moindre frais.